



Utilisation d'e-Marque Saison 2014- 2015 (Erratum)

**Destinataires : Ligues Régionales et Comités
Départementaux**

Nombre de pièces jointes : 0

Important:

Une nouvelle saison commence et la nouvelle version d'e-Marque sera téléchargeable dans FBI à partir du 12 septembre 2014. **Les versions téléchargées avant cette date ne fonctionneront plus à partir du 15 septembre 2014.** Par conséquent il sera nécessaire de désinstaller les anciennes versions et de réinstaller la nouvelle.

Pour les championnats nationaux, l'utilisation de l'e-Marque est obligatoire en NM U20 dès le premier match de la saison, et en NM3/NF3 ainsi que pour l'ensemble des championnats de jeunes (hors NFU20) à partir du 1^{er} janvier 2015. (Rappel: le championnat Inter Régional n'étant pas un Championnat National (par définition), il n'est pas concerné).

Les structures qui le souhaitent peuvent utiliser la feuille de marque électronique pour leurs championnats dès le début de saison. Précautions : le logiciel a très bien fonctionné la saison passée sur de nombreux championnats et tournois de différents territoires (du niveau départemental au niveau national). Cependant, afin d'éviter toute déconvenue (liée aux utilisateurs, au logiciel, ou autre) nous conseillons aux structures de mettre en place une organisation (lors des premiers matches), qui prenne en compte la relative nouveauté d'utilisation de ce logiciel sur une grande échelle (mise en place d'un doublon papier, impression des Feuilles de Marques Electroniques en fin de match,... par exemples). Ceci jusqu'à ce que les premières journées soient passées et aient données les mêmes résultats de satisfaction que la saison précédente.

La nouvelle version de la Feuille de Marque Electronique tient compte des modifications du code de jeu et sera utilisable jusqu'au 31 décembre 2014. Une nouvelle version sera mise à disposition mi-décembre 2014 afin de sécuriser au maximum le déploiement.

Organisation de la saison :

Afin de personnaliser les feuilles de marque, chaque structure utilisatrice (CD - LR) doit envoyer : son logo (format PNG) ; l'adresse postale ; le téléphone et l'adresse mail qui figureront sur la feuille de marque électronique. Ces éléments sont à faire parvenir à Pierre HERMANN (phermann@ffbb.com).

Si les structures (**ligues régionales ou comités départementaux**) ont besoin de compléments d'information elles peuvent également contacter (emarqueassistance@ffbb.com).

Pour répondre aux problèmes que les clubs peuvent rencontrer, la FFBB a mis en place:

- une page thématique sur le site Internet : <http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque>
- des tutoriels disponibles en e-learning
- un réseau d'assistance dont il convient de respecter scrupuleusement le niveau de sollicitation sous peine de le rendre inefficace. En premier lieu, **les clubs doivent contacter le Référent Régional e-Marque** qui est leur contact privilégié. Si ces derniers n'ont pas la solution, ils s'adressent aux **CTOTM** référents de la zone. Enfin les CTOTM pourront s'adresser à l'assistance fédérale.

La liste des référents est consultable en suivant ce lien :

Référents e-Marque Zones et Ligues Régionales

Mode d'emploi :

Pour mettre en œuvre la feuille de marque au sein de votre structure, il suffit de cocher dans FBI, la case « Division e-Marque » dans : Compétition-Division-Généralités,...

Division e-Marque

...et de renseigner : le nombre de périodes ; le temps d'une période ; ainsi que le temps de prolongation.

Définition des Rencontres


Type * Aller/Retour Jour * Dimanche Heure * 15:30

Mode numérotation * Journée Initialisation numérotation * 1

Nb(s) de période(s) 4 Temps de période (min) 10 Temps de prolongation (min) 5

FBI générera alors automatiquement les fichiers « Import » de la division, contenant la liste des joueurs des clubs en présence, ainsi que le logo et l'adresse de la structure organisatrice du championnat (s'ils ont été fournis).

Durant les 10 jours précédents la rencontre, toutes les nuits, les fichiers « Import » sont générés et mis à la disposition des clubs. Ces derniers peuvent les télécharger en se connectant à FBI, en sélectionnant la rencontre (même procédure que pour saisir le score de la rencontre) et en cliquant sur l'icône/logo de la FFBB dans la colonne EM.

Date	Score 1	Score 2	Salle	Remise	Validée	EM
13/09/2014			SALLE POLYVALENTE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Pour mémoire (voir Cahier des Charges e-Marque) :

Ces fichiers peuvent être recopiés sur un support de stockage amovible tel qu'une clé USB ou un disque dur externe. Avant le début de la rencontre, l'équipe visiteuse donne une clé USB au marqueur. Cette clé USB servira de sauvegarde de secours pendant la rencontre et de double de feuille de marque après la rencontre. Après la rencontre l'équipe recevant transmet le fichier « Export » du match à la structure organisatrice du championnat : soit directement à partir du logiciel e-Marque, soit via le site Internet de la FFBB <http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque>

Après la réception du fichier « Export » par le serveur FFBB, un mail de confirmation de réception du fichier est envoyé au correspondant principal du club recevant. Les clubs et les structures organisatrices pourront visualiser les feuilles de marque dans FBI (icône FDM à la place du logo de la FFBB colonne EM).

Date	Score 1	Score 2	Salle	Remise	Validée	EM
26/08/2014	63	86	SALLE POLYVALENTE*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Nous vous rappelons que toutes les informations concernant l'utilisation du logiciel e-Marque sont consultables, à partir « du pavé e-Marque » (voir la partie Bloc-Notes sur la page d'accueil du site Internet de la FFBB). Vous trouverez une Foire Aux Questions, **le cahier des charges relatif à l'utilisation de l'e-Marque (à consulter impérativement et suivre scrupuleusement)**, la gestion des fichiers avant et après la rencontre et le lien vers une formation gratuite en e-Learning.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Pierre HERMANN Chargé de Mission	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2014-09-10 4-Note e-Marque 2014-2015 – VFIN (Erratum)	